



Comment faire pour recureperer mon prenom d'origine

Par Visiteur

J'aimerais connaître la procédure pour revenir sur une francisation du prénom après naturalisation il y a 6 ans. En effet sur la copie d'acte de naissance que j'ai demandé auprès du ministère des affaires étrangères et européenne de Nantes figure bien mon nom d'origine avec une mention marginale "autorisé à s'appeler par décret Comment puis-je retrouver mon prénom d'origine ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si votre prénom d'origine figure toujours sur votre état civil vous pouvez tout à fait l'employer en tant que prénom usuel. Il vous suffit pour cela de le préciser sur vos documents administratifs.
Si votre prénom d'origine ne figure plus sur votre état civil, vous devez faire une demande de changement de prénom auprès du JAF du TGI du lieu de votre résidence et cette demande doit être motivée par un motif légitime.

Cordialement

Par Visiteur

Merci de votre reponse ;sauf que je vouler recuperer mon prenom dorigine est ce que jaidroit ou pas et pour le motif legitime jai pas compris le sens de ce terme ;est ce que ya moyen de mexpliqué ça tres clairement , et pour le motif legitime que je me sens pas bien depuis que mon nouveau prenom et aparu sur mon extrait de naissance francais .

Par Visiteur

Monsieur,

J'ai bien compris votre demande.
Je voulais juste savoir si votre prénom d'origine figure déjà sur votre acte de naissance?

Cordialement

Par Visiteur

Non il figure plus sur mon acte de naissance merci

Par Visiteur

Monsieur,

Dans ce cas vous devez faire une demande de changement de prénom auprès du JAF. Pour cela vous devez saisir le JAf en vous adressant au greffe du TGI. Vous pouvez invoquer comme motif légitime le fait que vous ne vous reconnaissez pas dans le prénom français que l'on vous a autorisé à porter mais il faut savoir que la francisation de votre prénom n'était pas obligatoire et que de ce fait le juge peut rejeter votre demande.

Cordialement